



Droit de visite et d hébergement du papa

Par **Pralune78**, le **15/12/2020** à **19:05**

Bonjours y a jugement classique donc le papa doit venir les chercher samedi donc la 1ere demie j journée des vacances mais sur mon juge pas d horaires donc ma question est de quelle a quelle le papa a t il le droit de venir chercher ses enfants?est ce entre 9h00-12h00 ou 9h00-13h00?merci pour ceux et celles qui me répondront

Par **youris**, le **15/12/2020** à **20:12**

bonjour,

je suis tenté de vous répondre que cela peut aller de 7h00 à 13h00.

comme le jugement ne précise pas d'heure, vous ne pouvez pas fixer d'heure au père.

avec un peu de sens, cela ne devrait pas poser de problème.

salutations